LES VETERANS DE TERRE ET DE MER. — Lors de la cérémonie officielle de la remise du drapeau à la 353e section de la société, celle de Tourcoing, une adresse avait été envoyée à M. le Président de la République. Voici la réponse qui a été faite, à ce propos, à la société :

Lille, 23 juin 1900.

Le Préfet du Nord,
à M. le Maire de Tourcoing.

Les vétérans de Tourcoing, 353e section, ont transmis une adresse de félicitations et de dévouement au Président de la République.

Je vous prie de vouloir bien être auprès des signataires de cette adresse, l'interprète des meilleurs remerciements du chef de l'Etat, qui a été très touché de cette manifestation.

Pour le Préfet du Nord.
Le conseiller de préfecture délégué,
(Signé) : GRAND.

ENTREE DE LA LIBRAIRIE ETRANGERE EN FRANCE. — Pendant la deuxième quinzaine du mois de juin, il est entré en France, par la gare de Tourcoing 6.001 kilos d'articles divers de librairie et publications étrangères. Ces articles se divisent comme suit : Livres en langue morte 960 kilos, livres en langue française, 1.406 kilos ; chromos, 1.410 kilos ; bibliothèque particulière, 700 kilos ; clichés en cuivre, venant d'Allemagne 235 kilos ; imprimés avec blancs à remplir à la main, 300 kilos ; journaux français-flamands, 1.050 kilos. Ces marchandises étaient contenues en 84 colis qui ont donné lieu à 29 procès-verbaux de constat.

LA DUCASSE DU CALVAIRE. — C'est aujourd'hui dimanche, que s'ouvrira la ducasse annuelle de quartier dite du « Calvaire ». Un grand nombre de marchands forains ont établi, à cette occasion, leurs baraques rue du Calvaire et rue de la Latte. Il est à souhaiter que le temps se mette de la partie, car cette ducasse est très fréquentée.

LA GREVE DE LA FABRIQUE DE VELOURS. — Aucun changement ne s'est produit hier, samedi, pour la grève du tissage de velours de coton de MM. Drey, Simpson et Cie. Les ouvriers ne s'étant pas présentés à l'issue, il n'y a donc pas eu de tentative de rapprochement.

LA TENTATIVE DE CHANTAGE. — On n'a pas oublié la tentative de chantage dont a été victime, il y a quelque temps, un honorable négociant de notre ville, M. Paul Castelain qui sut, par sa présence d'esprit, déjouer les menées ténébreuses de quelques escrocs parisiens. Les maîtres chanteurs passaient vendredi en correctionnelle à Lille ; nous avons donné un compte-rendu détaillé de ces débats. Hier, samedi, le Tribunal a prononcé, comme on le verra plus loin, une condamnation sévère, qui mettra les escrocs de marque dans l'impuissance de nuire si longtemps.

DECOUVERTE D'UNE NOYEE AU PONT NATIONAL. — Samedi matin, vers 4 heures 1/2, le sous-brigadier d'octroi Robitaille, passant près du Pont National, a découvert dans le canal le cadavre d'une jeune fille, paraissant âgée de 25 ans. Un agent prévenu aussitôt, a averti M. Delattre, commissaire de police, qui a fait les constatations légales.

L'identité n'ayant pas été établie, le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Vers neuf heures du matin, le corps a été reconnu. Il s'agissait d'une servante, nommée Elise Beaucarne, âgée de 27 ans, née à Herseaux, au service d'une honorable famille de la ville. D'après les indications qui ont été recueillies, la pauvre fille qui était obsédée depuis quelque temps d'idées noires a, dans un moment d'aberration, mis fin à ses jours. La mère de la malheureuse a été prévenue aussitôt.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, rue d'Alsace, un tisserand, Pierre Desmettre, âgé de 42 ans, demeurant rue de Gand, s'est blessé à l'avant-bras droit en nettoyant son métier. M. le docteur Vanneufville lui a prescrit un repos de cinq jours.

— A la filature de M. Paul Jonglez, un rattacheur, Albert Vanhabost, âgé de 22 ans, demeurant rue Turgot, 58, s'est donné un coup de crochet à l'index gauche en dégorgeant un cylindre. Un repos de huit jours, lui a été prescrit par M. le docteur Playoust.

— Clémence Delberghe, âgée de 43 ans, tisserande chez MM. Bayard-Parent, rue Fin-de-la-Guerre et demeurant rue St-Roch, 37, a été contusionnée au pied gauche par la chute d'un rouet en bois. M. le docteur Bernard, a déclaré que la blessée subirait une incapacité de travail de huit jours.

BLANC-SEAU

UN FESTIVAL AU BLANC-SEAU. — Un grand festival est organisé pour le dimanche 2 septembre, par les sociétés réunies : l'Harmonie du Blanc-Seau, la Muse des Travailleurs, les Polichons et la Jeunesse du Blanc-Seau.

MOUVAUX

LA DUCASSE DU QUARTIER DES FRANCS. — C'est le dimanche 8 juillet qu'aura lieu la ducasse du quartier des Francs. Voici le programme des diverses attractions : Dimanche 8 juillet, à 6 heures, concours de pinsons; à 3 heures, concert par la société des trompettes « La Revanche »; à 4 heures, carrousel en vélos, chez M. Boutbion, Fresnoy par les « Pédaleurs des Francs ». 1er prix, 11 fr.; 2e, 9 fr.; 3e, 7 fr.; 4e, 6 fr.; 5e, 5 francs. Inscription : du 1er juillet au dimanche 8, à 4 heures. A 5 heures, grand concert donné par la musique municipale. Lundi 9 juillet, à 4 heures du matin, braderie; à 3 heures de l'après-midi, jeu de boule pour les femmes ; jeux divers (don de 100 fr. de la municipalité). — Mardi 10 juillet, à 6 heures, massacre de coqs, chez Loridant; à neuf heures, retraite aux flambeaux.

L'ADORATION. — Comme nous l'avons déjà annoncé, la cérémonie de l'Adoration aura lieu en l'église St-Germain, lundi prochain 2 juillet. Voici l'horaire des offices : messes à 4 heures et demie, 6 heures et 8 heures ; la messe paroissiale sera chantée à 10 heures et les vêpres à 3 heures. Le salut solennel de clôture, suivi de la procession dans l'église, sera célébré à 8 heures.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE CHUTE. — Un mécanicien de la fabrique de cardes de M. Albert Screve, Anatole Dumoulin, 56 ans, demeurant rue du Croquet, à Lille, eut l'imprudence de passer sur un plancher dont les traverses n'étaient pas encore fixées. M. Dumoulin tomba sur le sol d'une hauteur de 4 mètres. M. le docteur Christhiaens, de Mons-en-Barœul, appelé à donner ses soins au blessé, constata une fracture des deux os de l'avant-bras et une contusion des côtes. L'incapacité de travail a été évaluée à environ un mois.

LINSELLES

MESSE DE PREMICES. — Un nouveau prêtre, M. l'abbé Pierre Delobel, originaire de Linselles, célèbrera, dans cette paroisse, sa messe solennelle de prémices, demain, lundi, 2 juillet. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Richard, supérieur de l'Institution Saint-Jude, à Armentières.

UN JEUNE GARÇON BRULE PAR LE PETROLE. — Un accident qui aurait pu acquérir une certaine gravité, vient de se produire à Linselles. Un ingénieur, M. Jules Valcke, demeurant rue du Moulin, 13, à Halluin, avait arrêté, sur la place de Linselles, son automobile, afin de remplir son réservoir à essence. Pendant l'opération, le liquide se déversant à côté du récipient prit feu et la flamme se communiqua au bidon que le chauffeur tenait en main ; celui-ci le jeta au loin ; le liquide enflammé se répandit sur le sol et vint communiquer le feu aux vêtements d'un jeune garçon de 12 ans, Jules Dhalluin, qui, bientôt, fut entouré de flammes. Quelques personnes présentes, entr'autres M. Valcke et le garde-champêtre Ghestem, s'élancèrent au secours du malheureux enfant, qui s'enfuyait, poussant des cris déchirants. Il fut saisi et roulé sur le sol ; ce fut ainsi qu'on parvint à éteindre le feu. Le pauvre enfant fut transporté à la pharmacie Félix Lequien, où les premiers soins lui furent prodigués. Le jeune Dhalluin porte, à la figure, plusieurs brûlures assez étendues, mais qui ne sont que superficielles et partant peu graves ; aucun organe ne paraît atteint. Le bras droit a reçu également quelques brûlures. M. le docteur Bonenfant estime que quelques semaines suffiront au complet rétablissement du jeune garçon.

RONCQ

UNE REUNION MOUVEMENTEE AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Roncq s'est réuni hier, samedi, à six heures du soir. La séance était présidée par M. Gustave Lepoutre, maire.

Etaient présents : MM. Vienne et Leys, adjoints ; Bouduel, Cappelle, Carette, Cousinne, Dumoulin, Leurent, Jean-Louis Casier, Henri Catteau, Jules Cornard, Henri Delannoy, Emile Delobel, Albert Destombes, Louis Destombes, Florimond Dumoulin, Jules Leconte, Louis Bonte, Henri Chombeau, Louis Gallois, Jean-Louis Leconte, Corneille Vidalaine et Louis Wallecamps. M. Jules Cappelle est nommé secrétaire.

Compte administratif. — M. le Maire quitte en ce moment la salle et M. Leys, qui prend sa place à la présidence, donne lecture du compte administratif de l'exercice de 1899. Les recettes s'élevaient à 88.417 fr.64 et les dépenses à 85,128 fr. 13 ; l'excédent des recettes est donc de 3,289 fr. 51. Le reliquat de l'exercice précédent était de 645 fr. 03 ; le reliquat définitif est de 3,934 francs 54. La lecture terminée, M. Chombeau demande pourquoi le Maire n'est pas présent ; on fait appeler M. Lepoutre qui reprend sa place à la présidence, tout en disant à M. Chombeau que la loi interdit la présence du Maire pendant la discussion du compte administratif. L'incident semble clos, mais un autre se produit, quand il s'agit de ratifier le compte administratif. Sur la demande des membres de la minorité, on procède par vote secret. Au moment du dépouillement, M. Chombeau fait observer que le Maire ne peut présider un scrutin. De nouveau, M. Lepoutre quitte la salle, disant : « Je prends cela de la part d'où cela vient; je ne saurais m'en fâcher. » On procède de nouveau au vote. Entre temps, un colloque s'engage entre M. Chombeau et M. Louis Destombes, au sujet des observations faites par plusieurs membres de la minorité et en particulier par M. Chombeau.— M. Destombes : Vous semblez ne pas avoir confiance en la gestion du Maire. — M. Chombeau : Ceci est notre affaire ! — Enfin le résultat est proclamé : pour l'approbation, 13 ; contre, 8; bulletin blanc, 1. Le compte administratif du Maire est donc approuvé.— M. Louis Destombes (s'adressant à la minorité) : Il est étonnant qu'aucun de ces messieurs ne demande d'examiner les bulletins ! — M. Dumoulin : Vous commencez à devenir mordant, M. Destombes. — M. Chombeau : Ceci est une excitation. — L'assemblée devient houleuse, mais M. le Maire qui a regagné son siège déclare l'incident clos.

Budget additionnel. — M. le Maire donne ensuite lecture du budget additionnel de 1900 ; il est ainsi composé : Recettes, 4,134 fr. 54; dépenses, 3.040 fr. 47; excédent de recettes, 1.094 fr. 07. — M. le Maire déclare que dans une dernière réunion, la commission a décidé de renvoyer à l'année prochaine l'organisation de la fête musicale et la construction d'un kiosque démontable pour les concerts. Aucune observation n'est faite.

Budget primitif. — M. le Maire donne connaissance des articles du budget primitif pour l'année 1901. Les recettes égales aux dépenses s'élèvent à 81.290 fr. 14. M. le Maire demande si personne n'a d'observations à présenter. — M. Chombeau : Nous ne connaissons rien du budget, nous n'avons pu rien retenir. Pourquoi ne met-on pas le budget à la disposition des conseillers municipaux. — M. le Maire : Le budget est mis à la disposition de tout le monde à la mairie ; chacun peut en prendre connaissance. — M. Dumoulin : Nous pourrions, comme cela se fait en beaucoup d'endroits, faire imprimer le budget afin que nous puissions l'examiner à notre aise. — M. le Maire : Mais chacun peut faire ses observations pendant la lecture du budget. — Des marques de dénégations sont faites par plusieurs conseillers. — M. Chombeau : Nous ne voterons pas ce budget ! puis, se reprenant aussitôt : Je ne voterai pas le budget. — M. Leurent : Cela n'est pas bien, M. Chombeau de dire : « Nous ne voterons pas... » — M. Chombeau, très vivement : Je me suis repris, M. Leurent, je me suis repris. — Les conseillers votent à l'appel de leur nom ; presque tous les membres de l'opposition s'abstiennent ; cependant, MM. Jules Lecomte et Cousinne prennent part au scrutin. Il donne les résultats suivants : pour l'approbation, 12; contre, 0 ; bulletins blancs, 2.

Chemins vicinaux. — Il est ensuite donné lecture du budget des chemins vicinaux qui est soumis à la sanction du Conseil. Les recettes, égales aux dépenses, sont de 18.028 francs. — M. Chombeau trouve ce chiffre exagéré. — M. le Maire répond que ce budget est dressé par l'agent-voyer ; il trouve que l'interruption de M. Chombeau est au moins inutile. Ce dernier est pris à partie par plusieurs conseillers municipaux ; à chaque question que lui adressent ses collègues, il répond invariablement : « Ça c'est mon affaire. » Finalement, le budget est ratifié.

Listes électorales du Tribunal de Commerce. — MM. Albert Leys, adjoint, et Jules Lecomte sont nommés membres de la commission de révision de la liste des électeurs au tribunal de commerce.

Comptes de fabriques. — Les comptes administratifs et les budgets des fabriques des paroisses St-Piat et St-Roch sont ratifiés sans aucune observation.

Accotements du chemin d'intérêt commun 91. — Le Conseil autorise M. le Maire à solliciter l'obtention de pavés de rebus qui seront employés à la réparation des accotements le long du chemin commun numéro 91.

Le huis-clos est ensuite prononcé et la séance est levée à 8 heures 40.

HALLUIN

LA FETE DE LA VISITATION. — Demain lundi, 2 juillet, fête de la Visitation de la Sainte Vierge, commencera une neuvaine en l'église de Saint-Alphonse, au Mont d'Halluin. On sait qu'on y vénère une antique statue de la Sainte Vierge. Un salut aura lieu, tous les jours, à cinq heures et demie de l'après-midi. Il sera chanté par les pèlerins des paroisses voisines.

LA PHILHARMONIE A ARMENTIERES. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche que la « Philharmonie » se rendra à Armentières pour participer à un festival-concert qui y est organisé. Les membres honoraires et protecteurs sont invités à accompagner la société.

L'ARRESTATION D'UN ESCROC. — Nous avons relaté, dans notre précédent numéro, l'arrestation d'un magasinier, du nom d'Oscar Flament, inculpé d'escroquerie d'un instrument de musique à Bousbecque. Or, il nous revient que Flament était sous le coup d'un mandat d'arrêt, sous l'inculpation d'escroqueries commises à Lillers (Pas-de-Calais), son pays d'origine. Ainsi que nous l'avons dit, Flament a été transféré, samedi matin, à Lille.

Communications

LES VETERANS DES ARMEES DE TERRE ET DE MER 1870-71. — La fête de la remise du drapeau à la 148e section de Lille aura lieu le dimanche 8 juillet prochain, à dix heures du matin. Pour ce motif, la réunion trimestrielle pour cotisations, qui tombe le même jour, aura lieu, pour la section de Roubaix, Café Delattre, le dimanche 15 juillet, à quatre heures précises du soir, et, pour la section de Tourcoing, Café Sénéchal, le dimanche 22 juillet, à quatre heures du soir, jour du tirage de la tombola. Les sociétaires ne recevront pas de convocations individuelles. La commission de la section de Tourcoing invite tous les sociétaires, désireux d'assister à la remise du drapeau à la section de Lille, de bien vouloir se trouver au local à huit heures et demie, le dimanche 8 juillet prochain pour prendre le train qui part à 9 heures 08 du matin pour Lille.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

WATTRELOS

LA FETE DU 14 JUILLET. — Le programme de la fête nationale a été établi. En voici les grandes lignes :

Le 13 juillet, à 5 heures du soir, une distribution extraordinaire sera faite aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance. — Un concours de pigeons est organisé sur Clermont. 100 francs de prix d'honneur, organisé par la société établie chez M. Louis Desplechin rue de la Mairie; lâcher, le samedi à 6 heures du matin.

Le samedi 14 juillet, à 8 heures du matin, visite du Conseil municipal aux établissements charitables (Hospice et Hôpital). A 10 heures, Place Carnot, au Laboureur, formation du cortège composé des sociétés subventionnées de la ville.

Aussitôt la dislocation du cortège, carrousel vélocipédique, rue du Crétinier. Inscription à « La Pédale », chez M. Dubus Lerouge, rue de l'Industrie, de 9 heures à 10 heures. Six primes de 20, 15, 12, 10, 8, et 5 francs, seront allouées aux vainqueurs. A 3 heures, exercices de gymnastique sur la place du Moulin, avec le concours de la fanfare. La « Gauloise », exécutera les mouvements et exercices du concours de Paris. A 3 heures, salle Lebrun, rue du Moulin, concours de déclamation, 2 catégories (genre dramatique et comique). Jury. MM. Demory, Henri Hage, Taisne et Vairon. Pour les conditions, la remise des morceaux imposés, etc., s'adresser à la Mairie (secrétariat), aux heures de bureau, du 3 au 10 juillet. 3 prix de 15 fr., 10 fr. et 5 fr., seront décernés dans chaque catégorie. On ne peut concourir que dans une catégorie.

A 3 heures, salle Briffaut, concours de chant. Jury : Lepoutre, président; Alphonse Spriet, Clément Dubus. Pianiste-accompagnateur: Mlle Lerov.

Les amateurs doivent être de Wattrelos; ils seront tenus de chanter ou de déclamer le morceau imposé et le morceau au choix. 3 prix seront décernés à chaque division. Le jury décide sans appel.

Une division d'excellence est créée pour le concours de chant. Les chanteurs ayant obtenu un ou plusieurs prix les années précédentes, ne pourront concourir que dans cette division. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu un premier prix pour s'y faire inscrire. La division d'excellence est ouverte à tous indistinctement.

Les concours de pinsons seront au nombre de huit.

A 5 heures, concert au Sapin-Vert. Le ralliement des Trompettes, la Renaissance chorale, la Philharmonique du Crétinier.

A 7 heures, concert à la Vieille-Place: l'Union des Trompettes, l'Union chorale, les Enfants de la Lyre.

A 9 heures, concert par la musique municipale et illuminations à giorno. Après le concert, sur la place grand bal populaire. Sur le kiosque, entre les danses, poses plastiques et ballets par la « Patriote ».

AU CRETINIER. — Nous rappelons le carrousel du Crétinier, qui a lieu aujourd'hui. 175 francs de prix.

LILLE

ECOLE SAINT-JOSEPH. — Admissibilité à l'école Saint-Cyr. — Sur la liste des admissibles à l'école Saint-Cyr nous relevons les noms de 19 élèves de l'école St-Joseph, de Lille. Ce sont :

MM. Pierre Abadie, Pierre Boigney, Clément de Chabert, Jean Clouet des Pesruches, Maurice Dezitter, Stéphane Dubois, Georges du Guet, Joseph Lepoutre, Henri Paquin, Léon Poissonnier, Henri de Testa, Henri de Vigan, Albéric de Bonricheux, Joseph Boissonnet, Adrien Chauffert, Paul d'Halluin Maurice Hamoir et Raphaël Neuville.

L'école Saint-Joseph présentait 20 élèves.

LE 5e CONCOURS D'HORTICULTURE a été ouvert, samedi. Il est moins brillant que les précédents.

MM. Anatole Cordonnier et fils y remportent encore trois premiers prix pour raisins, pêches, brugnons, prunes, poires et pommes, le tout forcé et à complète maturité.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le métière. Couronnes en tous genres. Téléphone 550356

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAYART CORNIL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Henri-Guillaume Bayart**, décédé à Roubaix, le 29 juin 1900, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 2 juillet, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino, 57.

Les amis et connaissances de la famille BOUTRY-OCHIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste Boutry**, décédé à Roubaix, le 30 juin 1900, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 2 juillet, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 3 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 64. 70809

Les amis et connaissances de la famille MESSELIN-DUPISRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Adèle-Agnès Dupisre**, veuve de Monsieur **Julien-Edouard Messelin**, décédée à Roubaix, le 28 juin 1900, dans sa quatre-vingt-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 2 juillet, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 7, rue Bernard.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Cyrille-Louis Carette**, receveur d'octroi, membre de la Société des Anciens Sous-Officiers, époux de Dame **Elise Bottequin**, décédé à Roubaix, le 23 mai 1899, à l'âge de 40 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **César-Eugène Cocheteux**, décédé à Roubaix, le 18 mai 1900, dans sa 17e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1900, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Charles-Joseph Rammaert**, époux de Dame **Marie-Louise Soete**, décédé à Roubaix, le 18 mai 1900, à l'âge de 55 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera chanté au Maître-Autel de l'église paroissiale d'Halluin, le lundi 2 juillet 1900, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame **Jules Hennion**, née **Eugénie Ducoulombier**, décédée à Halluin, le 30 juin 1899, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 70614

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Rosalie-Reine Vandekerkhove**, épouse de Monsieur **Eugène Nyckees**, décédée subitement à Roubaix, le 21 mai 1900, dans sa 51e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Très Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1900, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur **Emmanuel-Joseph Druart**, époux de Dame **Catherine Serré**, décédé à Roubaix, le 3 juin 1900, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 5457g

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX. — Les concerts publics. — Voici le programme des concerts publics qui seront offerts, par la « Fanfare Delattre », le dimanche 1er juillet, au parc de Barbieux, de cinq à sept heures du soir, et le jeudi 5 courant, place de la Liberté, de huit heures et demie à dix heures du soir :

Première partie. — 1. Allegro militaire, de Signard; 2. Les Grandes Manœuvres, fantaisie militaire : a) *Départ et chanson de route* (paroles de M. E. D'Hooghe), b) Halte, repos avant la bataille, c) La bataille, de G. Guillement ; 3. Souvenir d'une valse, de Gillard.

Seconde partie. — 1. Polka pour piston, par M. G. Bauwens, de Gérin ; 2. Grand air varié, de Stappen ; 3. Le Trésor des Incas, ouverture, de Hoffman.

TOURCOING. — Concert public. — La Grande Fanfare exécutera le dimanche 1er juillet 1900, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants : 1. Nos petits Troupiers, allegro militaire, Georges Auvray; 2. Le Retour au Pays, ouverture, F. Mendelsohn; 3. Dolorès, grande valse, Waldteufel; 4. Marche Crecque, Louis Ganne; 5. Fantaisie Dramatique, sur les Huguenots, Meyerbeer; 6. Sans-Corvelle, polka, Georges Auvray.

NORD

SIX MILLE MINEURS DE LA COMPAGNIE D'ANZIN A L'EXPOSITION. — La Compagnie des Mines d'Anzin va envoyer 6.000 mineurs à l'Exposition universelle. Des trains spéciaux transporteront cette armée du pays noir par groupe de 500 ou de 1.000, chaque dimanche à partir du 1er juillet.

UN CRIME A ANZIN. — Un drame s'est déroulé samedi matin à Anzin : une femme, Zélia Dubois, qui tenait un estaminet borgne et qui s'est signalée maintes fois à l'attention publique par sa débauche, a été tuée, vers six heures et demie, par un sieur Jules Miroux, âgé de vingt-sept ans, son ancien ami. La victime a été frappée à coup de hache et de couteau.

Le meurtrier a été arrêté presque aussitôt. Le parquet de Valenciennes s'est rendu dans la matinée à Anzin. Les magistrats ont visité la maison du crime, procédé à l'interrogatoire de témoins et du meurtrier et sont rentrés à Valenciennes au début de l'après-midi.

FIANÇAILLES. — Mlle Anne-Marie Deleplanque, fille du regretté M. Pierre Deleplanque, président du tribunal de commerce d'Arras, avec M. André Ricourt, docteur en droit, fils du directeur de l'Ecole des ponts et chaussées.

FIN DE SAISON aux GALERIES LILLOISES
Prix **très bas** pour tenter les acheteuses et permettre de solder rapidement tous les modèles de **chapeaux** et de **confections pour dames** existant encore dans ces rayons. 48524-55815

BELGIQUE

LES FUNÉRAILLES DE M. BARA

A BRUXELLES

Les funérailles de M. Bara ont eu lieu samedi, en présence d'une affluence considérable de curieux et avec le cérémonial pompeux réservé aux ministres d'Etat.

Toutes les troupes de la garnison étaient échelonnées au boulevard, depuis la maison communale de St-Josse-ten-Hoode jusqu'à la gare du Nord.

La salle du premier étage de la maison communale avait reçu une décoration de grand deuil ; de même, toute la façade disparaissait sous des draperies noires frangées d'argent ; dans la commune, tous les réverbères étaient voilés d'un crêpe.

On remarquait parmi les milliers de personnes qui ont défilé devant le cercueil, la grande majorité des membres du barreau de Bruxelles, les membres de la Gauche libérale de la Chambre et du Sénat, plusieurs députés et sénateurs catholiques, quelques socialistes, les bourgmestres libéraux de l'agglomération et des centaines de personnalités bruxelloises appartenant au monde de la magistrature. Le Roi et le comte de Flandre s'étaient fait représenter.

Le défilé, commencé vers 10 h. 1/2, a duré plus de deux heures. Onze discours ont été prononcés.

M. Van den Heuvel, ministre de la justice, a rendu, au nom du gouvernement, hommage à la mémoire du défunt.

Ont ensuite pris la parole : M. Dupont, vice-président du Sénat, au nom de la Haute-Assemblée ; M. Frick, bourgmestre, au nom de la commune de Saint-Josse-ten-Noode ; M. Goblet d'Alviella, au nom du conseil de la Loge maçonnique ; M. Delvaux, le nouveau député d'Anvers, au nom de la Gauche libérale ; M. Graux, au nom du dernier cabinet libéral ; Me De Jongh, au nom du barreau de Bruxelles ; M. Hulin, président du conseil provincial du Brabant, au nom des anciens stagiaires de M. Bara ; M. Georges De Ro, au nom de la société de secours l'Assistance, dont M. Bara était membre ; M. de Jamblinnes, au nom des anciens élèves de l'Athénée de Tournai, et enfin le président de la société de mutualité l'Union tournaisienne.

Le cortège s'est mis en marche à midi et demi. Un char portant un amoncellement de couronnes et de gerbes, précédait le corbillard, lequel était — détail remarqué — surmonté d'une croix, et orné, d'autre part, des insignes maçonniques.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Dupont, Vanden Heuvel, Graux, Frick, De Jongh, Carbonnelle, bourgmestre de Tournai, Goblet et Delvaux.

Le train, emmenant la dépouille mortelle de M. Bara à Tournai, a quitté la gare du Nord à 1 h. 52.

Accidents et incidents

Plusieurs accidents, dont deux assez graves, se sont produits pendant le défilé, place Rogier et aux environs de la gare du Nord. Une pièce d'artillerie attelée tourna trop court à l'angle de la rue Neuve ; une fillette fut prise par ses jupons et roula à terre, mais aussitôt, un jeune homme la saisit et la sauva d'une mort certaine. Il fut lui-même renversé et eut la main gauche écrasée par une roue.

Un autre accident s'est produit dans un magasin près de la gare du Nord. Une dame Signorono, qui se trouvait au premier étage, commit l'imprudence de se poser sur la véranda. Le vitrage céda et la jeune femme s'abattit sur le trottoir avec des blessures graves aux deux bras.

A noter aussi deux incidents. Effrayé par une salve de mousqueterie, le cheval que montait M. le général baron de Wyckersloot de Rooyestein a pris peur et s'est abattu. Le général n'a dû son salut qu'à son habileté de cavalier.

En face de la rue Neuve, la foule rompit un moment les cordons de troupes. Un officier de cavalerie s'approcha des passants et frappa à coups de plat de sabre. La foule l'a hué et sifflé d'importance.

A TOURNAI

Il est exactement 3 heures 43 quand le train venant de Bruxelles et apportant la dépouille mortelle de M. J. Bara, entre en gare de Tournai.

MM. Graux, ministre d'Etat, Goblet d'Aviella, et plusieurs amis en descendent. Le corps e[illegible] porté des huissiers du Sénat est déposé dans la salle d'attente de première classe où il est reçu par MM. les membres du conseil communal de Tournai. Aussitôt commence le défilé devant MM. Ballot et Vandersvoorst, neveux du défunt. Au dehors, depuis midi, une pluie fine et pénétrante ne cesse de tomber jusqu'à cinq heures du soir. Il est quatre heures quand le corps sort de la gare et à cet instant se fait entendre une salve de mousqueterie. Un cortège s'organise.

Sur tout le parcours du cortège, de la rue Royale à l'Hôtel-de-Ville, en passant par la Grande Place, les réverbères sont allumés et voilés de crêpe. Les édifices publics ont arboré le drapeau national cravaté de deuil. Les maisons particulières, à part une douzaine, n'ont pas arboré de drapeau. La foule [illegible] pendant est très dense tout le long de l'itinéraire. A cinq heures le cortège pénètre dans la cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville dont la porte principale est ornée de tentures de deuil · un catafalque est dressé au-dessus du perron et en-dessous un sarcophage supporte le cercueil du défunt recouvert de l'habit de sénateur et de la robe d'avocat ainsi que du chapeau claque et de son épée de ministre d'Etat.

Sur le haut du perron prennent place la famille et les amis. MM. Carbonnelle, bourgmestre de Tournai, au nom de la Ville, Huet, sénateur, comme collègue du défunt et Crombez ,président de l'association libérale de l'arrondissement, prennent tour à tour la parole.

Les discours terminés, le cortège se reforme dans le même ordre que précédemment et le corps, déposé dans le corbillard, prend le chemin du cimetière du Sud.

La famille, M .le bourgmestre et le cortège échevinal suivent en voiture. Les troupes restent à la porte du cimetière, tandis que l'inhumation a lieu dans le caveau de la famille Bara-Roty. A 6 heures 20, les funérailles prennent fin et les troupes regagnaient leurs casernements.

GAND

UNE GREVE EN PERSPECTIVE AU « VOORUIT ». — Si l'on en croit le « Volk » une grève serait sur le point d'éclater dans les ateliers du « Vooruit ». Les administrateurs ayant voulu augmenter le nombre des vendeurs du journal, ceux-ci prévoyant une diminution de salaire, menacent de se mettre en grève. Il paraît, d'autre part, que le « Vooruit » refuse de reconnaître les décisions du syndicat des typographes en ce qui touche une réclamation des ouvriers syndiqués de l'atelier du journal.

Dans son numéro de samedi, « Vooruit » combat les prétentions du syndicats : « Nous ne voulons pas, dit-il, ce système de moyen-âge qui limite arbitrairement le nombre des apprentis, créé des monopoles pour des gildes (ou syndicats) et met des centaines de personnes dans l'impossibilité de gagner un morceau de pain. »

Voilà certes, dit le « Bien public », une protestation étrange de la part de ce journal qui, précisément réclame toujours le monopole au profit des syndicats socialistes!

MERXEM

UNE GREVE DE VERRIERS. — Une grève vient d'éclater à la verrerie allemande de Merxem suivie bientôt de scènes de désordres entre les ouvriers allemands et flamands. A plusieurs reprises la colonie allemande a été attaquée et des rixes ont éclaté. La gendarmerie est sur les lieux.

MENIN

UNE AFFAIRE D'ARRESTATION ARBITRAIRE. — Un habitant d'Halluin se plaint d'avoir été arrêté arbitrairement et soumis à des violences. Nous ne voulons pas devancer l'action de la justice, le Parquet de Courtrai ayant ordonné une enquête à ce sujet. Nous ne reviendrons donc sur cette affaire que lorsqu'elle aura été complètement éclairée.

HERSEAUX

UNE TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs restés inconnus ont tenté de s'introduire dans l'établissement de M. Henri Vanrembeck, cabaretier, « A ma campagne », route de Luingne ,en pratiquant une brèche dans le mur de clôture. Les voleurs ont dû être dérangés dans leur opération, car ils se sont retirés sans rien emporter. Plainte a été déposée aux autorités locales.

LES BONNETEURS A LA FRONTIERE. — La police étant impuissante à purger la frontière des bonneteurs qui y pullulent, les habitants du quartier de la gare d'Herseaux, ont fait parvenir une protestation à l'administration communale pour l'inviter à prendre des mesures afin de prévenir au moins les voyageurs du danger auquel ils s'exposent en jouant au bonneteau. A cette intention, ils ont fait distribuer à profusion une circulaire dont voici le texte :

« Attention ! Le jeu de trois cartes sur un parapluie est un jeu de voleurs. Ne vous laissez pas tenter ; il est impossible de gagner. Ceux qui gagnent sont des associés qui se partagent l'argent que vous avez perdu avec celui qui tient le parapluie.

« Si vous voyez des gens habillés en manœuvres, de maçons, en ouvriers de fabriques, en garçons bouchers, en cyclistes ou en beaux messieurs ; si vous voyez une femme gagner souvent, tout en perdant de temps en temps pour vous donner le change, méfiez-vous, ce sont des associés. Ces gens vous conseillent sur la bonne carte, vous proposent de mettre 5 ou 10 francs avec vous, méfiez-vous encore, ce sont des complices ; ne jouez pas, vous seriez volés.

« Adressez-vous à tous les habitants du quartier, ils vous prouveront que le jeu de trois cartes est un jeu de voleurs. »

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 30 juin. — Président, M. Nothomb. — Le Tribunal condamne à un mois de prison et 26 francs d'amende, avec sursis de cinq ans, un nommé Her Alfred, 47 ans, marchand à Froyennes. Il avait, en 1899, acheté pour plus de 200 francs de vins à Gardet Charles, négociant à Dezy (France), et, se trouvant à cours d'argent, lors du paiement, en avait demandé le montant à Gardet, qui s'était empressé de lui envoyer la somme. Her, au lieu de payer, retint tout simplement l'argent ; c'est ce qui motive sa condamnation.

— A propos de jeux de fléchettes, une discussion s'éleva, au Café de la Gare, à Blandain, dans la soirée du 11 mars dernier, entre Rousseau Arthur et Depoorter Alphonse, plafonneur, à Blandain. Avec une rage inouïe, ce dernier se précipita tout-à-coup sur Rousseau le mordit à l'oreille droite, lui en arrachant le pavillon, et le frappa à coups de pied. Ce qui vaut à Depoorter une condamnation à quatre mois et 50 francs.

— Un déserteur français, du nom de Crouilbois Charles, 26 ans, couvreur, né à Nantes, sans résidence, est condamné à dix jours, pour avoir pris, en décembre dernier, à Tournai, le faux nom de Quintois.

— Dury Constant, 25 ans, journalier à Lille, reçoit une amende de 26 francs pour avoir, sans permis, pêché dans l'Escaut, à Tournai, le 27 février dernier.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du samedi 30 juin 1900. — Présidence M. Jonckheere, vice-président. — Dhert Léon, 24 ans, ouvrier agricole à Denterghem, étant au mois de janvier dernier, au service du cultivateur Vanneste, rue de l'Aubépine, à Courtrai, vola au préjudice de ses compagnons d'ouvrage, Laebens Charles, une somme de 9 francs environ et Kerckhof Constant, une somme de cinquante centimes. Poursuivi pour vol domestique, le Tribunal le condamne à 3 mois de prison et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison.

Le 14 mars dernier, le garde-champêtre Vereecke Ange, fut appelé devant le Tribunal pour témoigner dans un procès intenté contre un certain Vandekerckhove qui fut le même jour condamné. Vers midi, étant à la gare pour prendre le train, il fut tout à coup invectivé par la mère du condamné qui l'outragea à raison de sa déposition en justice. Le garde dressa procès-verbal et Declercq Rosalie, 46 ans, femme Vandekerckhove, demeurant à Herseaux, pour ce fait appelée devant le Tribunal est condamnée à 8 jours de prison et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison.

Vermant Pierre, 49 ans, chauffeur à St-Léger, est condamné avec un sursis de 5 ans, à deux amendes, l'une de 26 francs ou 3 jours, l'autre de 10 francs, ou 2 jours de prison, pour avoir à Dottignies, le 8 avril 1900, outragé dans l'exercice de ses fonctions, l'employé du chemin de fer Leroy Emile, et été trouvé en état d'ivresse.

Le 9 avril dernier, à la suite d'une dispute, Vansteenkiste Florentin, 51 ans, cabaretier et cordonnier, demeurant à Mouscron, Mont-à-Leux, étant légèrement pris de boisson, porta à sa femme Vandezande Marie, 45 ans, plusieurs coups de poing et de pied. Celle-ci, pour se défendre, saisit un couperet et en porta quatre coups sur la tête de son mari. La police prévenue verbalisa contre les époux et à raison de ces faits, tous deux sont cités devant le Tribunal, pour coups et blessures ; le mari est condamné à 1 mois de prison, la femme est acquittée, le Tribunal ayant admis en sa faveur le cas de la légitime défense.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LA QUESTION DU MARCHE A TERME

Paris, le 29 juin 1900.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans le *Journal de Roubaix* une lettre signée : Chambres Syndicales de Roubaix-Tourcoing. Permettez-moi d'y répondre ces quelques lignes :

Cette lettre veut être à la fois ironique et méchante, j'en suis étonné quoique je le comprenne et l'excuse.

Lorsque j'ai parlé des courtiers, il est évident que j'entendais, non les courtiers-jurés, mais bien les courtiers qui font la place et n'ont rien de commun avec le marché à terme.

Quant à l'appréciation touchant la Chambre de Commerce, pourquoi la faire puisque les Chambres syndicales reconnaissent que cela ne les regarde pas ?

Je me contenterai de faire observer que je suis parfaitement d'accord avec elle en ce qui concerne les abus criants du marché à terme : seuls les moyens de supprimer ces abus ne sont pas les mêmes pour tous : La majorité veut encore une fois tâter de la réglementation, la minorité veut la suppression pure et simple.

Je ne vois nullement en quoi, dans une question de pareille gravité, j'aurais pu manquer de correction envers mes collègues, ce que d'ailleurs je regretterais beaucoup, si cela était vrai ; je considère comme un grand honneur de faire partie de la Chambre de Commerce, mais il y a aussi des questions qui priment tout. Celle-ci en est une où l'on doit lutter à visage découvert.

Faites donc un referendum, Messieurs, qui êtes partisans du marché à terme et si tout le monde a le courage de son opinion, nous verrons quel est le vrai sentiment du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes bien sincères salutations.

Ch. POLLET.

REPONSE A DES ATTAQUES CONTRE LE MAIRE DE LINSELLES

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

A la suite de plusieurs articles injurieux et calomnieux parus récemment dans le « Progrès du Nord » et l' « Avenir de Roubaix-Tourcoing » contre Monsieur Dhalluin, maire de cette commune, M. Hopsomer, notaire et conseiller municipal de Linselles, a cru qu'il était de son devoir de protester et a adressé à ces journaux la lettre dont copie est ci-après transcrite et que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : F. Catteau, adjoint au maire.

Linselles, le 25 juin 1900

A Monsieur le Rédacteur en chef
du journal l' « Avenir », à Tourcoing.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans les colonnes de l' « Avenir » les quelques articles que vous avez consacrés depuis les élections à notre commune, et il me semble de mon devoir de sortir de ma réserve habituelle pour protester contre cette campagne.

M. D'Halluin, après avoir géré la commune durant 34 ans, et avoir apporté dans l'exercice des délicates fonctions de maire, tous les soins consciencieux qu'il mettait aux affaires notariales et qui lui valurent le titre de notaire honoraire conféré par M. le président de la République, avait manifesté l'intention de rentrer dans la vie privée et de prendre un repos bien mérité. Cette décision avait profondément affecté la population de Linselles, reconnaissante des nombreux services rendus à la commune par M. D'Halluin, et ce dernier, devant les pressantes instances de tous les conseillers municipaux et les sollicitations d'un grand nombre d'électeurs, consentit à reprendre encore les fonctions de maire qu'il avait remplies si longtemps avec tant de zèle et de dévouement.

Aussi est-ce avec un étonnement mêlé de tristesse que la population de Linselles voit cette campagne menée contre un homme dont l'âge et les services rendus devraient au moins commander le respect.

Quant à la plainte de M. Catrisse, si elle est retirée par son auteur, c'est que les motifs plus ou moins sé-